

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13 et L1122-15 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le 22 mars 2017 à **vingt** heures en la salle du Conseil communal, 4 Esplanade des Citoyens, 5330 Assesse.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

## CONVOCAATION DU CONSEIL COMMUNAL

## ORDRE DU JOUR

Première-~~deuxième~~-troisième convocation

Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Art. L1122-11 : Le Conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions, et au moins dix fois par an.

Art. L1122-12 : Le Conseil est convoqué par le Collège communal. Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le Collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

Art. L1122-13 : Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3.

Art. L1122-15 : Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.

### En séance publique :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Ordre du jour de la séance :
  1. Maison communale – Doléances à l'encontre de certaines conditions de travail
  2. Budget 2017 – Ratification d'une décision du Collège par laquelle une réformation a été sollicitée
  3. Fabriques d'église de Florée et de Maillen – Révision des délibérations du 29 novembre dernier approuvant leur budget 2017
  4. Dossiers « UREBA Exceptionnel 2013 » – Approbation des marches publics et des cahiers des charges :
    - Remplacement des portes et amélioration du système de chauffage de l'école communale de Courrière
    - Isolation thermique, remplacement des châssis et amélioration du chauffage de l'école communale d'Assesse
  5. Restauration des châssis de l'église Saint-Martin d'Ivoy – Révision du marché public
  6. Maison du Tourisme « Vallée de la Meuse, Namur-Dinant » – Adhésion et approbation des statuts
  7. Projet Coopération Tourisme de la programmation « LEADER 2014-2020 » – Approbation d'une convention entre la Commune d'Assesse et la Maison du Tourisme Condroz-Famenne
  8. Application du règlement visant la mise à disposition de matériels et de fournitures de voirie – Octroi d'exonérations
  9. Ecole libre d'Assesse – Frais d'internet
  10. Ecopasseur – Rapport annuel d'activités

### COMMUNE D'ASSESE

Esplanade des Citoyens, 4 • B-5330 ASSESSE • Tél. : 083 63 68 99 • Fax : 083 65 54 70 • [contact@assesse.be](mailto:contact@assesse.be) • [www.assesse.be](http://www.assesse.be)

11. INASEP – Assemblée générale extraordinaire du 29 mars 2017
12. Régie communale autonome des Sports :
  - Approbation du rapport d'activités 2016, du bilan et des comptes arrêtés au 31 décembre 2016 ainsi que du Plan d'entreprise 2017 ;
  - Décharge aux membres des organes de gestion et de contrôle.
13. Ancien bâtiment du CPAS sis à Courrière – Désaffectation d'une partie du domaine public
14. Vente de gré à gré d'une partie d'excédent de voirie sis Rue des Quinze Bonniers à Assesse
15. Approbation de l'autorisation d'occupation précaire d'un bien du domaine public d'INFRABEL sis à Sart-Bernard
16. Constitution d'une réserve de recrutement d'employés d'administration D4 (h/f) – Fixation des conditions de recrutement
17. Constitution d'une réserve de recrutement d'employés d'administration D6 (h/f) – Fixation des conditions de recrutement
18. Fixation des conditions de recrutement d'un ouvrier-mécanicien D4 (h/f) – Fixation des conditions de recrutement
19. Fonds Régional pour les Investissements Communaux « 2013-2016 » – Informations diverses
20. Amélioration d'un terrain agricole par modification du relief du sol sis Rue du Chien Courant à Assesse – Doléances de Mr BOUVEROUX
21. Informations de Madame L'Echevine du Logement

**Huis-clos :**

1. Enseignement :
  - Désignations d'enseignants – Ratifications
  - Congé de circonstance - Ratification
2. Nomination définitive de quatre ouvriers, d'un agent technique et de deux employés d'administration

Par ordonnance :  
Pour le Collège,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

J.P.FRANQUINET

TASIAUX

